

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

LE DECRET N° 64/005 du 7/08/84
portant versement et nomination de Monsieur
GOTIENNE Henri Blaise Professeur Certifié des
Cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement)

ORIGINAL

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi n°15/62 du 3.2.1962 portant Statut Général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'Arrêté n°2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
- D.G.B. (/u le Décret n°62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverse catégories des Cadres ;
- (/u le Décret n°62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des Cadres créées par la loi n°15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le Décret n°67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement notamment en son article 1er § 2 ;
- D.C.F. (/u le Décret n°73/143 du 24/4/73 fixant les modalités de changement de spécialité applicable aux Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le Décret 61/143/FP du 27.6.61 portant Statut commun des Cadres Diplomatique et Consulaire ;
- (/u le Décret n°74/ 470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n°62/196 du 5/7/62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;
- (/u le Décret n°79/154 du 4/4/79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°80/630 du 27.12.80 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;
- (/u le Décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Rectificatif n°81/016 du 26.01.81 au décret n°80.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le Décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
- (/u le Décret n°83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
- (/u le Décret 83/1027 du 9/12/83 portant promotion des Professeurs Certifiés de Lycée des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la RPC au titre de l'année 1983 ;
- (/u la lettre n°0525/ETR/SG du 16.2.84 transmettant le dossier de l'intéressé ;
- (/u la demande de l'intéressé en date du 13.2.1984.

LE DECRET :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions combinées des décrets 73/143 et 61/143 des 24.4.73 et 27.6.61 susvisés, Monsieur GOTIENNE Henri Blaise, Professeur Certifié de 3ème échelon, indice 1010 des Cadres de la Catégorie A hiérarchie I (Enseignement) en service au Ministère des Affaires Etrangères est versé à concordance d'indice et de Catégorie dans les Cadres du Personnel Diplomatique et Consulaire et nommé Secrétaire des Affaires Etrangères de 3ème échelon, indice 1010 ACC=10 mois 10 Jours.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté p/c du 13.2.84 date de la demande de l'intéressé et de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré publié au J.Q.R.P.C. et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 AOUT 1984

LE PREMIER MINISTRE CHEF DU
GOUVERNEMENT

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Affaires Etrangères

Le Ministre des Finances

Pierre N Z E .-

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGT/FP/DFP.....3
DGB.....3
DCF.....1
MAE.....1
INTERESSE.....1
DOSSIER1
SGCM/BC.....2